

APPEL A PROJET

ESPACE TEST AGRICOLE Lieux-dits Carestie & Les Jardins - 13410 Lambesc

Mairie de Lambesc – 6 Boulevard de la République – 13410 Lambesc
Service Juridique - Tel. 04 42 17 00 68
Mail : direction@lambesc.fr

**Objectif : Retenir un porteur de projet
à l'installation d'une activité agricole maraîchère**

Date et heure ultimes de remise des dossiers :

Jeudi 06 novembre 2025 avant minuit

Date de lancement de l'appel à projet : Lundi 06 octobre 2025

Dossier à remettre par voie numérique (au format .pdf) :

direction@lambesc.fr



1. Présentation de l'appel à projet

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'agriculture, la Commune de Lambesc agit pour le maintien des terres agricoles cultivées et leur développement en zone péri-urbaine, notamment. Elle œuvre pour préserver durablement les espaces agricoles en parallèle du travail de classification de ces zones au PLUi approuvé le 05 décembre 2024 par la Métropole Aix-Marseille-Provence. Dans ce cadre, elle souhaite valoriser des terres agricoles avec l'ambition de développer un ou plusieurs lieux test agricole grandeur nature (type couveuses) sur son territoire.

Dans cette perspective, les parcelles communales suivantes peuvent accueillir le projet :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie en m²	Nature réelle
Lambesc	AN 103	Carestie	5138 (issu de division) environ	Terre
Lambesc	AN 104	Carestie	1310	Terre
Lambesc	AL 110	Les Jardins	2184	Terre
Lambesc	AL 193	Les Jardins	3074	Terre

Localisées en zone agricole, d'une surface dédiée de 11 706 m² située au lieu-dit Carestie et au lieu-dit Les Jardins à Lambesc, ces parcelles constituent une opportunité car ces terrains disposent des qualités requises, pour faire un ou deux espaces test de l'activité agricole.

La commune souhaite répondre à des besoins pédagogiques avec une agriculture de proximité en travaillant en collaboration avec les agriculteurs déjà en activité.

La commune souhaite lancer un appel à candidature pour choisir un porteur de projet. Il devra installer une activité agricole dite « couvé », répondant aux besoins du territoire, s'intégrant dans les pratiques agricoles valorisant les circuits courts de commercialisation et de proximité, tout en étant économiquement viable.

A la suite de cette phase de test d'activité de 1 à 3 ans, la commune, qui restera propriétaire du foncier, souhaite que le porteur de projet puisse s'installer de manière pérenne sur ce lieu en cas de consolidation de l'activité.

L'objectif de la commune est d'apporter sa contribution à la dynamisation de son territoire agricole, tout en développant les circuits courts, notamment en direction de la restauration collective.

• Terrain

- Les terrains sont situés lieux-dits « Carestie » et « Les Jardins » à Lambesc, localisés en zone agricole.
- Ils seront entièrement débroussaillés.
- Les parcelles sont raccordables au réseau d'eau brut sous pression de la Société du Canal de Provence. La Ville prendra à sa charge le raccordement.
- La certification Agriculture Biologique des terrains pourra être demandée.

• Visite

Des visites du terrain seront organisées, sur inscription par téléphone au : 04 42 17 00 68 ou par mail à l'adresse : direction@lambesc.fr

Tout créneau qui ne fera pas l'objet de réservation une journée à l'avance pourra être annulé.

- **Modalités d'occupation de la parcelle**

- Occupation des parcelles strictement destinée à la production agricole.
 - Production en Agriculture Biologique demandée.
 - Interdiction de toute forme de logement sur site.
 - Souhait de la commune d'y conduire une activité maraîchère. Les activités d'élevage sont proscrites.
 - Mise à disposition de foncier d'une surface de 1ha 17a 06ca de terres de qualité maraîchère, d'un accès à l'eau du canal de Provence.
 - Un suivi par la coopérative CDE Petra Patrimonia
 - Accompagnement individuel technique et entrepreneurial
 - Hébergement juridique et comptable de l'activité
 - Formation qualifiante « Entrepreneur de la TPE » (niveau Bac+3)
- Selon les modalités précisées ci-après.

2. Formalisation de la relation avec le porteur de projet

Le candidat retenu accédera au terrain dans le cadre d'une immatriculation en CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) au sein de la coopérative d'activités et d'emploi CDE Petra Patrimonia.

En annexe du CAPE, le candidat retenu signera un contrat de prêt à usage avec la Coopérative et c'est la Municipalité, qui fixera les modalités d'utilisation du terrain telles que décrites précédemment, ainsi que les règles d'entretien et de restitution. Dès acceptation de la candidature, un modèle de contrat de prêt à usage sera proposé au candidat.

Le CAPE est signé pour une durée d'un an, renouvelable deux fois maximum, soit une durée totale de 36 mois. La fin du CAPE met fin automatiquement à l'utilisation du terrain dans le cadre du contrat de prêt à usage.

La mise à disposition du terrain est entièrement gratuite. Les coûts d'exploitations de la parcelle (eau, charges diverses, intrants, matériel, etc.) restent à la charge du candidat. Une cotisation mensuelle de 125€ + 10% de la marge brut est également prévue pour rémunérer les services de la Coopérative d'Activités et d'Emploi.

3. Modalités de l'appel à projet

Au regard des attentes de la Ville présentées au 1, le candidat proposera un projet pour l'installation d'une activité agricole de type maraicher.

Pour cela, les modalités de l'appel à projet sont définies ci-après.

- **Publicité**

Le présent appel à projet peut être téléchargé sur le site Internet :

<https://www.lambesc.fr/mes-demarches/accéder-aux-portails/portail-marchés-publics/>

À la rubrique : Mes Démarches → Portail marchés Publics

- **Pièces fournies par la commune de lambesc :**

La Ville de Lambesc transmet et met à la connaissance des potentiels candidats, en annexe de cet appel à projet, les pièces suivantes :

- Dossier de sélection

- **Dépôt d'un dossier par le candidat**

Les dossiers présentés pourront être variés, mais chaque candidat devra, au minimum avoir les prérequis suivants :

- Être porteur, intuitu personae, d'un projet concret de création d'une activité économique (projet d'installation concret),
- Avoir obtenu un diplôme d'un cursus agricole (BPREA ou tout autre diplôme, titre et certificat) reconnu comme participant à la délivrance de la capacité professionnelle agricole) ou disposer d'une expérience agricole,
- Ne pas être salarié à temps plein pour une autre activité,
- Être bénéficiaire de droits sociaux ou minimum de revenus (allocations chômage, bénéficiaire du RSA, salarié à temps partiel),
- Être en mesure d'apporter au minimum un fonds de trésorerie ou fonds de matériel (valorisation de matériel existant possible) à hauteur de 2500 €,
- Être autonome sur ses déplacements,

Pour répondre au présent appel à projet, le candidat devra déposer un dossier de candidature contenant :

- Le dossier de sélection rempli,
- Un planning prévisionnel du projet,
- Un budget prévisionnel sommaire,
- Un curriculum vitae du candidat.

Tout dossier ne comprenant pas l'une des pièces précitées à la date de clôture de l'appel à projet sera considéré comme incomplet. La commune de Lambesc demandera alors au candidat de compléter son dossier dans les meilleurs délais. A défaut, sa candidature sera écartée.

Les projets présentés dans le cadre de cet appel à projet devront être remis avant la date limite mentionnée en page de garde par voie numérique à l'adresse mail suivante :

direction@lambesc.fr (au format .pdf)

Seuls les dossiers reçus avant cette échéance seront examinés. Aucune indemnisation ne sera versée au candidat quelle que soit la suite donnée à leur candidature.

Il sera entièrement rédigé en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros.

- **Examen des dossiers**

A l'issue de la réception de ces projets, une sélection sera opérée par une commission ad hoc prévue à cet effet, présidée par Monsieur le Maire ou son représentant.

Les propositions seront analysées au regard des critères de sélection d'égale importance suivants :

- Profil du porteur de projet dont son expérience professionnelle ou formation qualifiante (10%);
- Qualité technique de la proposition : cohérence technique, caractéristiques agroenvironnementales, opportunité du projet (20%);

- Proposition économique et financière du projet (30 %);
- Contribution et plus-value à l'écosystème agricole du territoire (20%);
- Conformité au projet et à la volonté municipale de dynamique agricole (20%).

- **Audition de candidats**

Chaque candidat sélectionné sera convoqué pour une présentation orale de son projet devant la commission ad hoc concernée. A l'issue des auditions de tous les candidats sélectionnés, la commission ad hoc proposera le ou les candidats retenus.

Cet entretien, en trois parties (exposé rapide de présentation du projet par le candidat, demandes de précisions de la commission sur le dossier déposé et questions pouvant porter sur des éléments absents du dossier) visera à apprécier la capacité du candidat à se projeter dans le projet de la commune tout en marquant son identité propre.

A l'issue de ces auditions, la commission délibérera afin de proposer un porteur de projet qui sera désigné par délibération en Conseil Municipal.

Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à la ville de Lambesc et à la CDE Petra Patrimonia en cas de notification de refus.